

**Réponse de la municipalité  
à l'interpellation de  
M. Martial Cosandier et consorts  
"Pour une meilleure sollicitation  
de la Commission d'énergie"**

Municipal responsable: M. Thierry Genoud

Gland, le 2 février 2015

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante:

*En cette fin d'année 2014, le Conseil national a débattu sur un vaste sujet portant sur le catalogue de mesures de la stratégie énergétique 2050 basé sur les trois axes suivants:*

- 1. réduction générale de la consommation finale d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les domaines des combustibles, des carburants et de l'électricité.*
- 2. réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de la consommation d'énergies fossiles d'au moins 20% par rapport à 1990 d'ici à 2020.*
- 3. augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale d'au moins 50% entre 2010 et 2020. La consommation électrique supplémentaire doit autant que possible être couverte par des énergies renouvelables.*

*Les premières décisions de mesures sont tombées et donnent clairement la priorité sur l'assainissement énergétique des bâtiments. Pour notre pays, la proportion de la consommation globale d'énergie du parc immobilier représente 46% ce qui n'est pas négligeable.*

*Si une grande majorité de la nouvelle loi cantonale calée sur la stratégie 2050, porte sur l'efficacité énergétique des nouvelles constructions, il n'en demeure pas moins que les rénovations de bâtiments existants ne sont pas épargnées. Au vu de la priorité donnée par nos autorités sur la transition énergétique, nombreuses sont les communes à s'être dotée d'une Commission d'énergie dans une perspective de pouvoir s'assurer d'une maîtrise de la consommation énergétique par habitant corrélée à la croissance démographique du territoire local.*

*En 2013, la Ville de Gland obtient le label "Cité de l'énergie". Pour rappel, le label Cité de l'énergie prévoit l'élaboration d'un programme de politique énergétique visant, entre autres, à accroître et favoriser les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire communal ainsi qu'à réduire la consommation globale d'énergie. Dans le cadre du processus Cité de l'énergie, la Ville de Gland s'est engagée à réduire d'ici 2020 les émissions de CO<sub>2</sub> de 25% par rapport à 2000.*

*D'ici 2040, 50% de l'énergie totale consommée à Gland proviendra d'énergies renouvelables dans le but d'atteindre à terme les objectifs de la société à 2000 watts. La planification énergétique territoriale de 2012 démontre des potentiels intéressants de développement notamment dans le solaire photovoltaïque et thermique, de chaleur de l'environnement ainsi que la substitution des énergies fossiles par des énergies propres.*

*Si nous devons saluer notre Municipalité d'avoir mis en place une Commission d'énergie en 2011 pour concentrer ses efforts pour la mise en place d'actions corrélées à une politique énergétique plus verte, nous pouvons constater malheureusement que cette commission n'a été réunie qu'à trois reprises, dont la dernière fois le 6 février 2014 pour la présentation du plan d'actions du programme énergétique 2014-2017 (bâtiments communaux, transport, développement des énergies renouvelables ainsi que l'éclairage public).*

*Pour les préavis, le constat est probant, nous sommes souvent déjà trop tard lors du dépôt du document par la Municipalité. Lors des débats dans les commissions techniques, notre marge d'action sur la partie énergétique est considérablement réduite à néant par le fait que ce sujet n'est pas assez détaillé dans son contenu pour prendre une position responsable.*

*Pour les bâtiments privés, la dernière interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger concernant l'implantation de sociétés sur notre sol communal est révélatrice d'un fort impact énergétique de ces entreprises qui peuvent influencer considérablement l'atteinte des objectifs dans le domaine de la transition énergétique.*

*L'importance de cette thématique met en perspective pour l'instant un rôle virtuel d'une Commission d'énergie qui donne l'impression d'exister uniquement sur le papier restant ainsi en marge des projets à fort potentiel d'économie d'énergie.*

*La vraie question reste dans le rôle que nous voulons réellement donner à cette Commission. Comment à l'avenir le Conseil et la Municipalité envisagent-ils de la faire évoluer avec davantage d'implication dans les dossiers ?*

*Aussi, au vu des éléments précités, nous demandons à la Municipalité:*

- *que la Commission d'énergie puisse être systématiquement consultée en amont de chaque projet immobilier ou aménagement du territoire touchant des bâtiments publics ou privés dans le cadre de nouvelles constructions ou rénovations.*
- *que la Commission d'énergie puisse être également consultée en amont de projets liés à la réduction des émissions à effet de serre en lien avec les objectifs de la politique énergétique communale.*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

### **Préambule:**

Engagée sur la voie du développement durable depuis de nombreuses années, la ville de Gland s'est vue récompensée par sa politique énergétique exemplaire depuis son adhésion au programme fédéral "SuisseEnergie pour les communes" en 2007.

Comme le relève le texte de l'interpellation, notre ville de Gland a reçu son label Cité de l'énergie le 19 novembre 2013.

Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. Autorités, entreprises et citoyens tirent à la même corde avec l'élaboration d'un programme d'actions qui précise les actions qui seront entreprises de 2013 à 2017 pour atteindre les objectifs fixés.

L'outil de travail transversal qui permet le suivi régulier de la mise en œuvre de la politique énergie-climat. C'est le programme d'actions 2013-2017. Il est composé des 6 domaines suivants:

- planification énergétique et territoriale;
- efficacité énergétique des bâtiments communaux;
- approvisionnement en énergie/eau et la gestion des déchets/eaux usées;
- mobilité interne à l'administration et la mobilité à l'échelle de la ville;
- organisation, processus et ressources;
- communication, coopération, soutiens.

La stratégie de développement durable est complémentaire au programme de la législature 2011-2016. La municipalité en précise le mode de mise en œuvre et l'orientation. Elle prévoit de nouvelles mesures innovantes qui intensifieront l'engagement de la commune.

Dans le cadre de l'action 5.1.3 du programme d'actions, il est prévu la création d'une commission de l'énergie.

Quel est le rôle de la commission d'énergie?

La commission de l'énergie est une commission municipale.

Son rôle est de suivre le processus Cité de l'énergie et de vérifier l'adéquation entre la mise en œuvre de ce processus et les objectifs fixés par la municipalité.

Elle peut se réunir aussi souvent que cela est nécessaire. La déléguée à l'énergie prépare et dirige les séances.

La commission consulte le programme sur les 6 domaines Cité de l'énergie. La conseillère Cité de l'énergie, Mme Dufour-Fallot, doit être présente une fois par année. Des échanges et des débats s'en suivent.

Son but n'est pas de contrôler ce qui se fait mais bien de contribuer à une meilleure compréhension des problèmes de l'énergie. Elle peut émettre des avis ou formuler des suggestions à l'intention de la municipalité.

En outre, la commission de l'énergie reçoit une information régulière par le biais du programme management tool dont l'accès lui a été donné.

La déléguée à l'énergie est systématiquement intégrée dans les processus de manière à pouvoir évaluer ou participer à l'évaluation et à l'orientation des projets selon les principes du développement durable.

Comment à l'avenir le Conseil et la Municipalité envisagent-ils de la faire évoluer avec davantage d'implication dans les dossiers?

La commission de l'énergie est une commission consultative.

En effet, la municipalité désigne déjà des spécialistes externes de l'énergie ayant pour tâche de considérer les questions énergétiques, climatiques et environnementales de manière transversale (représentation de tous les services concernés, définition des responsabilités séances régulières et verbalisées).

Demande que la commission d'énergie puisse être systématiquement consultée en amont de chaque projet immobilier ou aménagement du territoire touchant des bâtiments publics ou privés dans le cadre de nouvelles constructions ou rénovations.

Ce n'est pas le rôle de la commission de l'énergie d'examiner les projets communaux en amont.

En tout temps, la commission de l'énergie peut solliciter la municipalité pour débattre d'un sujet ou soumettre des réflexions.

La municipalité est convaincue que la commission de l'énergie joue son rôle de suivi du programme d'actions ainsi que de garde-fou de ce même programme.

La municipalité prendra en considération la demande de la commission de l'énergie du 15 janvier 2015 et étoffera le chapitre Cité de l'énergie du rapport de gestion.

Demande que la commission d'énergie puisse être également consultée en amont de projets liés à la réduction des émissions à effet de serre en lien avec les objectifs de la politique énergétique communale

La réponse est de même nature que celle de la question précédente.

La politique énergétique est définie par la municipalité avec des appuis de SuisseEnergie, principalement par le bureau Bio-Eco mais également par des professionnels de l'efficacité énergétique et du développement durable.


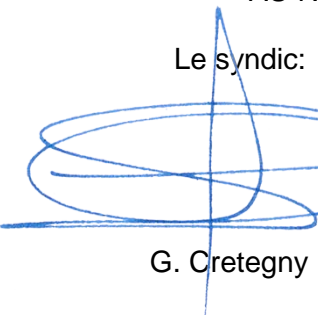
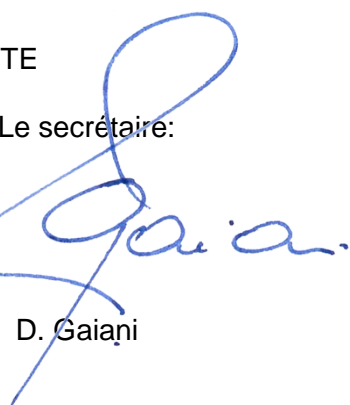
Aussi la municipalité n'est pas persuadée que davantage d'implication de la commission de l'énergie dans les projets communaux puisse apporter un plus pour les critères énergétiques à prendre en compte dans les futures réalisations.

Enfin, dans le but de dynamiser le projet Cité de l'énergie, une nouvelle organisation du SBU sera mise en place en 2015. Le poste de la déléguée à l'énergie passera à 50%, entièrement dédié à cette thématique.

Cette nouvelle structure permettra alors de renforcer les aspects du développement durable dans les préavis municipaux et de se focaliser sur la volonté de la municipalité de continuer dans cette voie.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

|   |   |   |
|---|---|---|
| Le syndic:  |  | Le secrétaire:  |
| <br>G. Cretegnny |   | <br>D. Gaiani |